



PROJET EDUCATIF de Territoire



Sommaire

<i>Qu'est-ce que le Projet éducatif de territoire ?</i>	3
Introduction	3
Présentation.....	3
<i>Les enjeux et les valeurs</i>	4
Les enjeux	4
Les valeurs	4
<i>Les objectifs généraux</i>	5
Permettre à chaque enfant d'avoir accès à des parcours culturels, sportifs ou de loisirs	5
Développer la connaissance réciproque et la reconnaissance mutuelle des acteurs	6
Permettre aux enfants de vivre la Ville autrement	6
<i>Les objectifs stratégiques</i>	7
Aménager les temps de l'enfant dans le respect de ses rythmes biologiques	7
Une organisation scolaire co-construite.....	7
Faciliter l'accès à des pratiques variées, artistiques et sportives, durant les temps scolaires et périscolaires	8
Une offre périscolaire qui se construit depuis 2010.....	8
La réforme, une opportunité pour la Ville d'améliorer la qualité de ses accueils périscolaires.....	8
Des activités variées et accessibles au plus grand nombre.....	9
<i>La mise en œuvre opérationnelle</i>	10
Un territoire riche et diversifié	10
Un partenariat actif.....	10
Des dispositifs existants.....	10
Une offre associative variée.....	13
Un projet ambitieux	13
Le public concerné.....	13
L'organisation des différents temps d'accueil	13
Les activités proposées.....	14
Le volet culturel du projet.....	14
Le volet sportif du projet.....	18
L'impact financier pour les familles.....	20
<i>Le suivi et l'évaluation</i>	22
Le suivi du projet	22
L'évaluation	22

Qu'est-ce que le Projet éducatif de territoire ?

Introduction

La Ville de Voiron développe depuis 2010 un projet éducatif local afin de permettre aux enfants et aux jeunes voironnais de se construire et de s'épanouir dans un environnement éducatif cohérent, qui respecte leurs rythmes de vie et donne toute leur place aux parents.

Ce projet, fruit d'un travail d'élaboration partenarial, a permis à la commune de Voiron de s'inscrire dès 2013 dans la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs.

Après une large consultation de tous les acteurs éducatifs de la commune (parents, enseignants, acteurs associatifs...), une proposition d'organisation de la journée et de la semaine scolaire a été proposée à la directrice départementale des services de l'Education nationale, qui l'a validé.

Le cadre de la semaine étant posé, la consultation s'est poursuivie pour élaborer le contenu des nouveaux temps périscolaires issus de cette organisation.

Pour formaliser cette démarche qui conduit à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité avant et après l'école, la Ville de Voiron s'engage dans la mise en place d'un Projet éducatif de territoire tel que mentionné à l'article D521-12 du code de l'éducation.

Présentation

Le projet éducatif de territoire s'inscrit dans la droite ligne du PEL et de ses valeurs.

C'est un engagement contractuel entre les collectivités territoriales, les services de l'Etat (préfet, DASEN) et les autres partenaires (Conseil général, Conseil Régional...)

Il formalise les valeurs et les différents objectifs de la collectivité en matière éducative, Il définit les publics concernés et les actions ou activités envisagées en cohérence avec les projets d'école. Il précise l'articulation avec les différents dispositifs existants (PEL, CEJ, projets d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire..)

Il concerne l'ensemble des écoles publiques de Voiron soit 16 écoles et près de 600 élèves en maternelle et 930 élèves en élémentaire.

▮ *Le projet éducatif de territoire un élément clé du PEL*

Les enjeux et les valeurs

Les enjeux

Eduquer est incontestablement un processus d'évolution ayant un but : celui de l'intégration à une communauté d'appartenance (familiale, culturelle, linguistique, territoriale...). A ce titre, l'éducation touche de nombreux paramètres et associe forcément de nombreux acteurs.

En effet, au-delà de l'école et de la famille, d'autres institutions et d'autres acteurs interviennent dans le parcours de l'enfant et du jeune. Par leurs actions, ils contribuent chacun à la construction de la personne et donc, du citoyen de demain.

Ainsi, les concepts de **coéducation**, d'éducation partagée, d'éducation combinée renvoient chacun à un partage de tâches, d'attributions, de compétences.

La place des différents acteurs est donc un enjeu majeur de tout projet à dimension éducative. Aussi, l'ambition de notre commune sera de **garantir la cohérence entre les différents acteurs**. En définissant et en précisant l'articulation des actions conduites par chacun, la collectivité pourra favoriser l'insertion des enfants et des jeunes dans la société d'aujourd'hui et de demain en développant l'accès aux savoirs, aux savoir-faire et aux savoir-être.

En agissant ensemble nous œuvrerons pour la **réussite éducative** des enfants et des jeunes.

Les valeurs

La **laïcité** est une valeur aujourd'hui malmenée, incertaine, aux contours contestés. Pour autant, elle demeure une valeur républicaine cardinale. Elle nous rappelle que chacun, quel qu'il soit, quels que soient sa condition, son origine ou ses croyances, doit bénéficier d'un libre et égal accès, à l'éducation.

Cependant, la société française d'aujourd'hui apparaît de plus en plus fragmentée et ne laissant pas toujours la place à la rencontre des différences. Afin de faire vivre pleinement une idée positive de la République, les actions entreprises sous l'égide de ce projet **encourageront et participeront au développement des mixités**.

Les objectifs généraux

Permettre à chaque enfant d'avoir accès à des parcours culturels, sportifs ou de loisirs

- **Mise en place de parcours de découverte ou d'initiation sur un cycle de 7 semaines**
- **Engagement des enfants et des familles sur la durée de l'activité et du cycle**

L'évolution des rythmes sociaux a un impact sur la vie de l'enfant et donc sur l'organisation temporelle : le temps en famille, le temps à l'école et le temps libre (périscolaire et extrascolaire).

La journée de l'enfant est ainsi composée de différents temps qui se succèdent. Le temps scolaire est par exemple entrecoupé de temps périscolaires : l'accueil du matin, du soir ainsi que le moment de la pause méridienne.

Ces différents temps, bien qu'ils se déroulent généralement sur les mêmes lieux, ne sont pas encadrés de la même manière et portent des fonctions éducatives distinctes. Le temps scolaire, axé sur les apprentissages, ne va pas être envisagé de la même façon que les temps périscolaires/extrascolaires tournés vers des activités socio-éducatives, culturelles et sportives.

L'inscription de l'enfant sur les temps périscolaires ou extrascolaires ne relève pas systématiquement du choix de l'enfant mais plutôt d'un choix lié aux rythmes et modes d'organisation des familles.

La collectivité en tant qu'organisatrice de temps périscolaire se doit de considérer ces différents éléments. La prise en compte des besoins de l'enfant est essentielle dans la construction des projets. Donner la possibilité aux enfants de s'exprimer sur leurs besoins et leurs attentes, les intégrer ainsi comme acteurs à part entière capables de prendre des décisions et d'être force de proposition est un des objectifs affichés de ce projet.

L'enfant reste au centre d'une réflexion globale sur les liens entre ces différents temps.

Il est nécessaire de donner du sens aux différents temps vécus par l'enfant

Développer la connaissance réciproque et la reconnaissance mutuelle des acteurs

- Favoriser la complémentarité éducative
- Garantir la cohésion sociale et territoriale
- Assurer l'épanouissement des enfants
- Favoriser la place et l'engagement des familles

Chaque acteur éducatif participe au regard de son rôle et de ses compétences à l'éducation des enfants.

La loi d'orientation sur l'éducation¹ définit le concept de communauté éducative et en précise les membres. La communauté éducative rassemble : «*Les élèves et tous ceux qui dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à la formation des élèves [...]. Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative [...]. Les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service sont membres de la communauté éducative* ».

Les acteurs éducatifs se croisent sans parfois bien se connaître ou se reconnaître pourtant leurs actions sont évidemment complémentaires du point de vue de l'enfant. « *La communauté éducative ne se développe que si elle est vécue. Elle se définit en termes d'effectif et de sentiment d'appartenance.* »² Il est donc important d'avoir une lecture plus précise de l'action de chacun afin de dessiner les contours d'un travail commun.

Cette connaissance mutuelle permettra de garantir la cohésion territoriale et notamment de préciser la place des différents dispositifs intervenant sur le territoire (Dispositif de réussite éducative, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité...).

Les familles sont considérées comme des partenaires privilégiés.

Dans son parcours éducatif, l'enfant reçoit la somme des actions conjuguées des adultes qu'il est amené à croiser.

Il faut tout un village pour construire un enfant (proverbe Africain)

Permettre aux enfants de vivre la Ville autrement

L'enfant évolue dans des lieux différents en fonction de son âge, ses activités...

Le degré d'autonomie laissée à l'enfant ou au jeune dépend de plusieurs facteurs :

- la perception de l'environnement où il évolue (sentiment de sécurité)
- la confiance accordée et qu'il a en lui
- la responsabilité qui lui est confiée
- sa connaissance des acteurs qui interviennent auprès de lui

L'enfant doit apprendre à regarder, à découvrir la Ville autrement

¹ Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989

² Wentzel, 1999

Les objectifs stratégiques

Aménager les temps de l'enfant dans le respect de ses rythmes biologiques

Une organisation scolaire co-construite

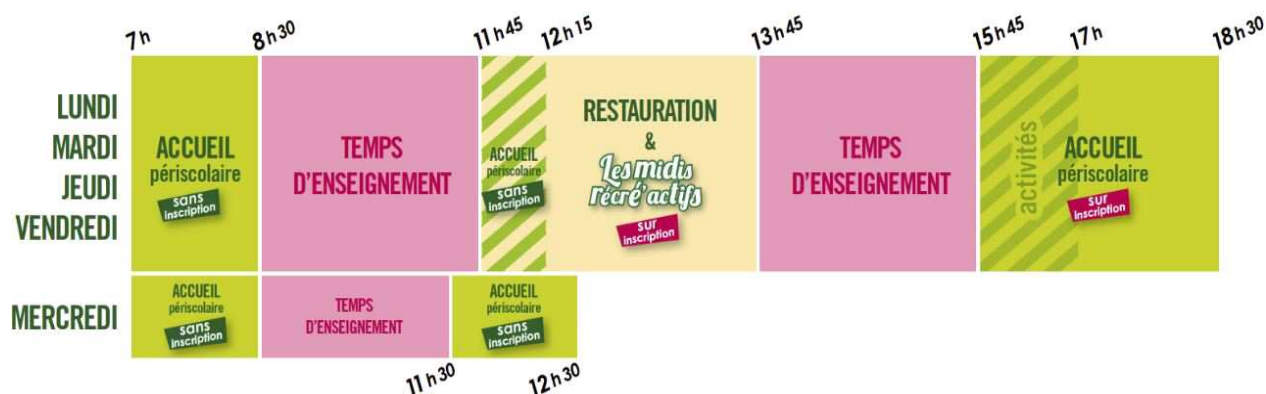
La Ville de Voiron a engagé une large concertation pour mettre en place les nouveaux rythmes éducatifs à la rentrée de septembre 2013.

Parents délégués, enseignants, acteurs associatifs ont travaillé, chacun de leur place, sur les enjeux de cette réforme. Ils ont fait émerger les atouts, les inconvénients et les conditions de réussite de deux propositions :

- allonger la pause méridienne pour être au plus près des rythmes biologiques de l'enfant et prendre en compte la perte de vigilance sur ce temps de repas
- le maintien d'une pause méridienne de 2h et le raccourcissement de la journée.

Les échanges riches et constructifs ont mis en évidence que les conditions de réussite de l'allongement de la pause méridienne n'étaient pas réunies : temps de repas mal vécu par les enfants, difficultés à mettre en place sur ce temps des activités adaptées....

Le choix de la collectivité s'est donc orienté vers cette organisation de la journée qui bien que ne respectant pas complètement les rythmes biologiques, permet d'allier temps social et temps de l'enfant.



5h15 de temps scolaire, 6h15 de temps périscolaire, une réforme des rythmes éducatifs

Faciliter l'accès à des pratiques variées, artistiques et sportives, durant les temps scolaires et périscolaires

Une offre périscolaire qui se construit depuis 2010

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet éducatif local, la Ville a engagé la réflexion sur le contenu des accueils périscolaires.

En effet jusqu'en 2009, ces temps étaient des temps libres surveillés par des agents municipaux. La « garderie » permettait de répondre à un besoin de « garde » des familles mais qui ne se concevait pas comme un espace éducatif à part entière.

La collectivité s'est donc intéressée dans un premier temps à la formation de son personnel pour lui permettre de donner une autre dimension à la « garderie » notamment sur le temps du midi et du soir.

Puis, pour enrichir progressivement ces temps, elle a mis en place des actions sur le temps de la pause méridienne.



, sont organisés dans les écoles élémentaires et dans des écoles maternelles où les effectifs de restauration sont importants.

Pour chaque période inter-vacances, un programme d'activités est proposé aux enfants qui s'inscrivent pour toute la durée du cycle.

Ces activités sont encadrées par des agents municipaux, des intervenants associatifs ou des enseignants. Les enfants ont ainsi pu découvrir de nombreuses activités, qu'elles soient culturelles, sportives, de loisirs, ou citoyennes : jeux d'échecs, calligraphie, yoga, percussions, cuisine, peinture, BD, sensibilisation au commerce équitable....

Après deux ans de fonctionnement, le bilan est positif. Les enseignants ont pu constater les effets bienfaisants sur le travail des enfants l'après-midi.

De la « garderie » à l'accueil périscolaire

La réforme, une opportunité pour la Ville d'améliorer la qualité de ses accueils périscolaires.

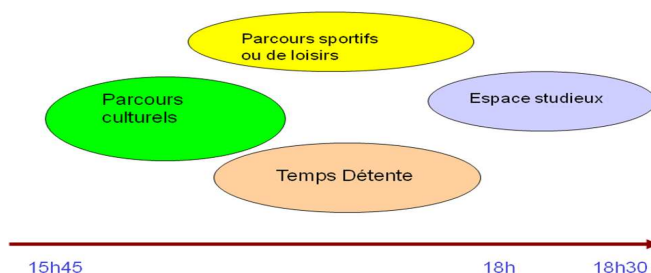
La mise en place des nouveaux rythmes dégage 3/4 d'heure d'accueil périscolaire le soir tout en faisant du mercredi matin un temps scolaire.

L'enjeu est donc de redéployer sur cette plage horaire les activités du mercredi matin et dans la mesure du possible d'enrichir l'éventail des activités proposées.

La Ville de Voiron a souhaité ne pas se limiter à cette nouvelle plage horaire et a revu l'organisation de l'ensemble de la période de 15 h 45 à 18 h 30.

La concertation engagée avec les enseignants et les parents délégués a permis de dégager une organisation en trois temps :

- 15h45/16h : temps de « récréation » entre l'enseignement et le temps périscolaire et temps dévolu à la gestion des flux d'enfants
- 16h/17h environ : parcours de découvertes ou temps studieux (avec ou sans l'accompagnement d'enseignants). Sur ce temps, les familles s'engagent à ne pas venir chercher l'enfant et à l'inscrire sur la durée du parcours récréatifs.
- 16h/18h30 : temps d'accueil libre ou temps de détente sous la responsabilité d'agents municipaux



La richesse de ces temps dépend bien évidemment de la qualification et du nombre d'intervenants.

Pour atteindre un objectif de qualité, la transformation de tout ou partie des accueils périscolaires en accueil de loisirs sans hébergement est un passage obligé. Agréés Direction départementale de la cohésion sociale, ils sont le garant d'un accueil avec du personnel formé aux métiers de l'animation et dans des conditions d'encadrement satisfaisantes

De l'accueil périscolaire à l'accueil de loisirs

Des activités variées et accessibles au plus grand nombre

De nombreux jeunes voironnais pratiquent des activités dans les différents équipements de la Ville ou dans les multiples associations du territoire.

Mais pour certaines familles la démarche d'inscription dans une structure ne va pas de soi, pour des raisons culturelles ou financières.

Afin de permettre à chaque enfant de découvrir une ou plusieurs activités, la Ville a souhaité s'appuyer sur le monde associatif dont l'offre sur le territoire est riche et diversifiée : associations sportives, culturelles, citoyennes et de loisirs.

Plusieurs associations ont souhaité être partenaires de la Ville sur le temps périscolaire dédié aux parcours découverte. Elles ont adapté leur proposition à cette notion de cycle et mobilisé leurs intervenants sur un programme différent de leurs activités « clubs ou associatifs »

La variété des activités proposées aide l'enfant à se construire, à mieux se connaître, à être reconnu par les autres.

La mise en œuvre opérationnelle

Un territoire riche et diversifié

Un partenariat actif

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme, la Ville a développé un partenariat riche et constructif avec différents acteurs :

- Institutionnels : Caisse d'allocations familiales, Direction départementale de la cohésion sociale, Inspectrice de l'Education nationale enseignants, Communauté d'agglomération du Pays voironnais, Délégués départementaux de l'éducation nationale
- Associatifs : MJC, associations culturelles, sportives, citoyennes, de loisirs
- Parents délégués

Des dispositifs existants



Le projet éducatif local (PEL)

Adopté en novembre 2010, le PEL concerne les enfants et les jeunes de 0 à 16 ans. Il définit les valeurs éducatives portées par la municipalité et le cadre des actions mises en place :

- Pour les enfants et les jeunes
- Pour les familles
- Pour les partenaires éducatifs

Quelques actions réalisées depuis 2010 auprès de différents publics : enfants, parents, agents municipaux

- Mise en place des *Midi récré'actifs* sur le temps de la pause méridienne
- Mise en place d'un conseil municipal d'enfants
- Association des enfants aux jumelages
- Mise en place de pédibus
- Adaptation des horaires périscolaires au besoin des familles
- Formation des agents
- Formation des parents délégués
-

Le PEDT est la mise en œuvre à l'échelle du territoire de la commune d'actions à destination des écoles primaires publiques de Voiron, déclinant les valeurs et les objectifs généraux du PEL.

▪ Un contrat d'éducation artistique et culturelle (CEAC en construction)

L'éducation artistique et culturelle est une des priorités de la politique culturelle de la Ville de Voiron. Afin de favoriser la rencontre entre artistes et jeunes et d'encourager la pratique artistique, et ainsi d'accompagner le jeune à tous les stades de son développement, les équipements culturels municipaux développent depuis une vingtaine d'années l'action culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire.

Qu'est-ce qu'un pôle culturel ?

- Dès 1993, Voiron est **pôle de développement** de l'éducation artistique dans le cadre d'un protocole interministériel qui associe la DRAC, la Direction départementale Jeunesse et Sports (DDJS) et l'Education nationale. Dès lors, grâce à l'offre culturelle voironnaise, des conventions sont signées avec les principaux établissements scolaires soutenant les classes à PAC (Projets Artistiques et Culturels).
- Aujourd'hui, c'est dans le cadre **d'un pôle culturel** que les différents équipements culturels de la ville interviennent en milieu scolaire et hors temps scolaire : périscolaire et vacances créatives

La recherche de cohérence et de diversité dans la construction des parcours d'éducation artistique et culturelle se fait en lien avec les structures culturelles voironnaises : le Conservatoire de Musique et de Danse, le Grand Angle, le Musée Mainssieux, la Médiathèque et les projets émanant directement du Service Culturel notamment les projets de culture scientifique et de cinéma. Les projets sont proposés au choix des enseignants pour une co-construction avec les enseignants, les artistes et les professionnels portant les projets. Les festivals sont aussi des appuis des projets pédagogiques tout en mobilisant les acteurs culturels et publics dans des dynamiques de champs transversaux : Livres à Vous ! , le festival de Jazz, la Biennale Tous Créateurs, le festival de cinéma d'animation, Femmes Pluri'Elle, la Fête de la science, la Science prend l'air ...

Depuis 2008 ces manifestations portées par la Ville de VOIRON, ont fédéré les structures culturelles d'autres communes du Pays Voironnais, en particulier les médiathèques et les écoles de musique du territoire. Ces manifestations soutenues par le Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône Alpes, la CAF et l'Etat, ont la vocation et la légitimité de rayonner dans les écoles, les collèges et lycées de Voiron ainsi que sur les établissements scolaires des autres communes du Pays Voironnais.

Par ailleurs, le pôle culturel de Voiron considère que la création du lien social est l'un de ses axes prioritaires et développe les actions en direction des familles les plus éloignées des pratiques culturelles en se basant à la fois sur les territoires - anciennement- CUCS et sur le renforcement des relations entre milieux urbain et rural.

La Ville de Voiron voit son statut de ville centre du territoire du Pays Voironnais pleinement reconnu par la Communauté d'Agglomération dans la gestion d'équipements culturels mutualisés. En effet l'EPCC Grand Angle (dont l'expertise se situe à la fois sur le spectacle vivant et l'animation du livre) et le service Patrimoine culturel (service mutualisé Ville / Intercommunalité regroupant la direction des Musées et le Pays d'Art et d'Histoire) sont financés à moitié par la municipalité et à moitié par la CAPV.

Dans ce contexte de rapprochement entre la Ville de Voiron et la CAPV, le rayonnement des projets d'action culturelle au-delà des frontières communales est légitime, permettant la mise à disposition de ressources intercommunales sur tout le territoire.

- **Le dispositif de Réussite éducative (DRE)**

Porté par le Centre intercommunal d'action sociale du Pays voironnais, le Dispositif de réussite éducative concerne les enfants et les jeunes de 2 à 18 ans

Le projet de réussite éducative sur le Pays Voironnais s'adresse aux enfants de 2 à 18 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de « réussite éducative des 2-16 ans » issu de la loi de la cohésion sociale porté par l'Agence nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des chances (ACSÉ), mais aussi du dispositif « décrochage scolaire + de 16 ans » porté par la Région Rhône-Alpes.

Ce projet est une réponse personnalisée proposée aux familles. Ainsi le projet de réussite éducative ne se substitue pas aux actions existantes mais vient apporter un complément, les prolonger si nécessaire, dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

- **Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**

Dans le respect de la charte d'accompagnement à la scolarité, la MJC de Voiron offre aux côtés de l'école et de la famille, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur épanouissement et leur réussite scolaire.

L'accompagnement à la scolarité s'adapte aux niveaux scolaires, aux rythmes et aux spécificités de chaque enfant. Il aide chacun d'eux à apprendre par le jeu et la création.

Quatre quartiers sont concernés par ces actions : Baltiss, Brunetière, Colombier et Faton. 160 enfants du primaire et du secondaire sont accompagnés chaque année.

Par ailleurs, un groupe de bénévoles est présent au Centre social Charles Béraudier pour accompagner les enfants, reprendre avec eux les apprentissages fondamentaux et les aider dans leur travail personnel.

Dans un souci de cohérence de ces actions, une coordination commune a été mise en place.

- **Le contrat enfance jeunesse (CEJ)**

La Ville de Voiron est signataire d'un contrat enfance jeunesse qui arrive à échéance en décembre 2013.

Le schéma de développement comprend notamment pour le volet Jeunesse les accueils de loisirs gérés par la MJC (Mosaïque, René Payot) ainsi que ceux mis en place par la Ville de Voiron sur le temps extra scolaire (séjours). Le CEJ intègre également les différentes actions en direction de la jeunesse (sportives ou culturelles) et les animations de proximité construites avec les jeunes.

Un volet formation des professionnels est également inscrit et permet de valoriser l'ensemble des formations en directions des personnels de la petite enfance et de la jeunesse

▮ *Le PEdT, l'opportunité de mettre en cohérence tous les dispositifs*

Une offre associative variée

La Ville de Voiron dispose d'un riche tissu associatif. Près d'une centaine d'associations interviennent dans le champ de la culture, du sport, du bien être, des loisirs ou de la citoyenneté et de l'environnement.

La mise en place de nouveaux rythmes éducatifs a un impact important pour toutes celles qui ont un public de jeunes du primaire qui ne seront plus libres désormais le mercredi matin. Associées dès le début à la concertation, ces associations ont su se repositionner et s'adapter pour être des partenaires de la Ville sur l'animation des temps périscolaires.

Par ailleurs, la MJC partenaire incontournable de la collectivité, est très présente dans la nouvelle organisation compte tenu de son implication dans les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et par ses nombreux intervenants qualifiés.

Elle a une action renforcée sur les écoles Jean Moulin et Jules Ferry en cohérence avec l'accompagnement à la scolarité et les accueils de loisirs et participe à l'animation par la mise à disposition d'intervenants dans toutes les écoles.

Elle assure également la prise en charge des enfants le mercredi au Centre nature et loisirs, avec transport depuis les écoles et repas.

Un projet ambitieux

Le public concerné

Le PEdT concerne près de 1600 élèves des écoles primaires publics de Voiron soit environ 900 élèves en élémentaire et 600 en maternelle. Ces élèves sont répartis sur 8 groupes scolaires dont 2 dans des quartiers urbains de cohésion sociale (CUCS).

L'organisation des différents temps d'accueil

Le matin (7h à 8h30)

Ce temps n'est pas déclaré en accueil de loisirs. Les enfants sont accueillis par les agents municipaux. C'est un temps de jeux ou d'activités manuelles.

La pause méridienne 11h45 à 13h45

Ce temps est déclaré en accueil de loisirs.

Depuis 2008, la Ville travaille sur l'amélioration de la qualité de ce temps qui est important dans la journée de l'enfant. Un premier pas a été franchi avec l'amélioration de la qualité des repas. En 2010 ont été mis en place les « midi récré'actifs » en lien avec le Projet éducatif local.

Ces activités seront maintenues à compter de la rentrée 2013 car appréciées par les enfants et par les enseignants qui ont constaté leur bienfait sur les apprentissages de l'après-midi.

Le temps du soir

Ce temps, dont l'organisation générale a été co-construite avec différents acteurs est déclaré en accueil de loisirs. Il s'articule autour de 3 temps principaux

- entre 15 h 45 et 16 h

Temps de transition éducative permettant aux enfants de s'orienter vers les différentes activités proposées. Des enseignants sont présents sur ce temps là et accompagnent les enfants dans leur choix et leur orientation dans les espaces.

- Entre 16 h et 17 h (voir plus si nécessaire) Parcours récréatifs

Temps dévolu plus particulièrement à des parcours de découverte de différentes activités et au temps studieux.

- Entre 17 h et 18 h 30

Temps de détente et de jeux

Les activités proposées

L'objectif est de proposer un panel qui permette à chaque enfant de découvrir une ou plusieurs activités tout au long de l'année favorisant un apprentissage complémentaire aux enseignements fondamentaux.

Pour la première période, aucune restriction n'est mise en place sur le nombre d'activités par enfant mais le service sera attentif à ce que les enfants ne soient pas dans la « sur activité ». A l'issue du premier cycle (septembre - vacances d'automne), un bilan sera réalisé et permettra de vérifier la pertinence de mettre en place ou non des restrictions.

Pour la rentrée 2013, le planning est établi par la direction Education Enfance sur la base des propositions des différents acteurs éducatifs et les espaces disponibles dans et/ou autour des écoles (voir document en annexe).

L'enjeu à terme est de construire ces temps en collaboration étroite avec les équipes éducatives pour qu'ils soient en cohérence complète avec les projets d'école.

Le volet culturel du projet

Sensibiliser-expérimenter-montrer

Les parcours proposés couvrent l'ensemble des champs culturels (lecture, arts visuels, spectacle vivant, patrimoine et musées, cinéma et audiovisuel). Les porteurs de projets privilégient une démarche transversale et de partenariat en proposant des modules d'éducation artistique et culturelle animés par des professionnels des structures culturelles et des artistes professionnels.

Les enseignants ou les animateurs municipaux participent à l'encadrement des groupes et de classes.

Ces parcours visant principalement une sensibilisation aux différents arts seront complémentaires des actions culturelles organisées pendant le temps scolaire.

Les mardis de la culture : propositions spécifiques aux premiers cycles à Voiron et aux écoles des 7 autres communes qui mettent en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013.

Les propositions se basent sur des cycles de 6 à 7 semaines en moyenne, et courent de mi-septembre à fin mai. Tous les mardis, dans chacune des écoles primaires de Voiron, un parcours culturel sera proposé de 16h à 17h ou 17h30. Le choix d'intervenir sur un jour en particulier est une garantie de visibilité pour les professionnels de la culture, les enseignants et les parents.

Les propositions impliquent l'intervention d'artistes professionnels intervenant dans tous les champs. Ces derniers interviendront en présence et sous la responsabilité d'un animateur encadrant. Par ailleurs les structures culturelles attestent de la qualité d'intervention des artistes qu'ils proposeront dans les parcours hors temps scolaire en regard des critères énoncés par la DRAC.

Afin de permettre aux enfants et intervenants d'envisager la totalité du parcours en bonne intelligence, l'inscription au cycle d'ateliers du début à la fin est nécessaire. Les ateliers requièrent la constitution de groupes, homogènes ou non, de 10 à 12 enfants en moyenne. Si l'atelier nécessite un déplacement, le groupe d'enfants sera obligatoirement accompagné par du personnel encadrant municipal du départ de l'école jusqu'au retour à l'école.

Une valorisation des projets sera prévue en fin de cycle ou à l'occasion d'événements publics (biennale, la science prend l'air, semaine tous créateurs, livres à vous !, Festival de jazz...).

Les parcours proposés

Patrimoine culturel :

- un parcours « musée » assuré par la médiatrice du musée,
- un parcours patrimoine en extérieur basé sur la découverte du patrimoine paysager et architectural de la commune des enfants équipés d'appareils photos, accompagné par une médiatrice du service commun Patrimoine Culturel.

Spectacle vivant (Théâtre, Danse et Cirque) :

- proposition d'ateliers d'une durée de 7 semaines assurés par des artistes intermittents dans les locaux scolaires, en lien avec le Grand Angle ou les événements culturels.

Musique :

- orchestres animés par le Conservatoire (proposition dans deux écoles),
- un atelier de musique électronique.

Médiathèque :

- parcours lecture et découverte des livres à la médiathèque
- ateliers de création et éducation à l'image numérique, multimédia d'une heure dans l'Espace Public Numérique (EPN)
- dans les écoles : gestion des BCD en lien avec les enseignants et les directeurs d'école. Un référent médiathèque pour chaque école.

Culture Scientifique et Technique :

- Un atelier par la médiatrice scientifique au laboratoire des sciences à l'école Jules Ferry
- Intervention possible dans les autres écoles sous réserve de la mise à disposition d'une salle de sciences fermant à clé.

Festival « Livres à Vous ! » :

- Ateliers de lecture à voix haute tous les mardis de septembre en préfiguration des rencontres dans le cadre du dispositif « Lectures avec Chauffeurs ».

Cinéma :

- Proposition d'ateliers cinéma au sein de l'EPN et d'une école.

Photo :

- un atelier avec un photographe professionnel sur le thème du portrait (en lien avec la Biennale Tous Créateurs)

Un travail sur tous les temps de l'enfant

Afin d'assurer une évolution suivie dans le parcours d'éducation culturelle de chaque enfant, deux logiques sont privilégiées : celle de la diversité des champs artistiques côtoyés, mais aussi celle de la continuité dans les lieux, pratiques et

intervenants, permettant une identification de la figure de l'artiste au sein de l'établissement.

- ***Maintien et renforcement des parcours sur le temps scolaire***

Les propositions hors temps scolaires ne se substituent pas aux actions en temps scolaire. Ces dernières s'adressent aux enseignants volontaires de la maternelle au lycée. Elles sont complémentaires.

Pour toutes ces activités, les séances impliquent le maintien d'une collaboration étroite avec les enseignants de façon à bâtir un projet dans la durée, en lien aussi avec des thèmes figurant dans les programmes scolaires et les instructions officielles.

Musique

Les parcours musicaux (environ 8 classes chaque saison) se poursuivent dans les écoles. La résidence du collectif The very big experimental toubifri orchestra, direction Grégoire Gensse, permet de mailler plusieurs établissements scolaires entre eux. Le collectif animera tout au long de l'année des formations et ateliers d'improvisation.

Lecture

La mise à jour des BCD des écoles, le désherbage et les achats se feront avec les professionnels de la médiathèque de concert avec les enseignants. Un calendrier d'accueils libres de classes et d'accueils avec animation sera proposé aux enseignants de Voiron courant septembre.

La médiathèque poursuit son action pédagogique avec les dispositifs de prêt de livres, prêt de malles thématiques.

Cinéma

Les propositions autour du cinéma d'animation en direction des scolaires dans le cadre de la création de l'EPN (Etablissement Public Numérique) de la médiathèque, des projets autour du multimédia seront proposés (création d'une web radio, création d'un livre sonore, atelier de mixage sur ordinateur).

Culture scientifique et technique

En ce qui concerne la culture scientifique et technique, la fête de la science sur le thème « Connectés/Déconnectés » sera proposée aux classes de primaire du 7 au 13 octobre 2013. Le Labo des sciences de l'école Jules Ferry, en plus d'accueillir les ateliers périscolaires, est un centre de ressources pour les enseignants, avec la possibilité d'emprunter des malles scientifiques et d'autres matériels, ainsi que des ouvrages, pour travailler les sciences en classe.

- ***Une cohérence dans les parcours pour les collèges et lycées du territoire***

Des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le temps scolaire et périscolaire en partenariat avec les équipements culturels et festivals sont proposés dans le cadre du pôle culturel de Voiron aux établissements scolaires de l'ensemble du territoire.

- Le conservatoire poursuit son projet d'orchestres avec les 6^{ème} Musique et les ateliers 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} au collège La Garenne. Le projet d'orchestre de cuivres mené par Pierre Devic avec les enfants de l'IME des Nivéoles est également maintenu.
- A Voiron, depuis la rentrée 2012, deux lycées proposent une option Histoire des arts ou patrimoine : le lycée Edouard Herriot (option obligatoire, facultative et 2nde Patrimoines) et le lycée Ferdinand Buisson (option facultative). Ponctuellement, des professionnels de l'action culturelle et patrimoniale sont appelés à intervenir dans les classes.

Un nouveau collège à ouvert à Chirens, des parcours patrimoniaux conçus par le service patrimoine seront proposés dès la rentrée aux classes de 6^{ème}.

- ***Des propositions extrascolaires sur les périodes de congés***

Lors des vacances scolaires, la ville de Voiron met en place des ateliers permettant aux jeunes de 6 à 16 ans de découvrir et de pratiquer une discipline artistique pendant plusieurs jours, en référence avec l'actualité d'un équipement culturel de Voiron.

Ce dispositif se nomme « Vacances créatives ». Les ateliers sont animés par des professionnels et concernent tous les domaines artistiques : musique, danse, théâtre, arts plastiques, lecture, écriture, cinéma, sciences.

L'objectif est d'ouvrir le champ culturel des jeunes, de les sensibiliser aux lieux culturels qui les entourent, d'expérimenter la création aux côtés d'artistes et de professionnels par le biais des ateliers, et de valoriser ce travail notamment lors des festivals comme Tous Créateurs et Livres à Vous ! Ainsi, les contenus des ateliers sont renouvelés chaque année.

Sur l'année civile 2012, 211 jeunes ont participé aux Vacances Créatives : 274 heures d'intervention réparties sur 19 ateliers en tout.

Une ouverture progressive sur tout le territoire à partir des équipements mutualisés

Le Grand Angle élabore comme chaque saison une programmation découverte et jeune public dans les disciplines suivantes : cirque, théâtre, musique, danse, arts visuels et lecture-spectacle.

« Livres à Vous ! » et « La tournée des auteurs » proposent aux groupes scolaires du premier cycle et du secondaire des rencontres avec les auteurs invités dans le cadre du festival.

La Biennale tous créateurs et les projets transversaux d'éducation artistique regroupent de nombreux établissements scolaires, implantés sur les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, mais également au-delà. Ainsi, la politique d'éducation artistique voironnaise rayonne sur tout le territoire.

Le Service Patrimoine (service mutualisé) propose des parcours d'action culturelle dans les domaines des arts plastiques, du patrimoine architectural, urbain, paysager et de l'archéologie. Ces activités sont proposées en appui sur différentes structures du service: le musée Mainssieux à Voiron, le musée archéologique de Paladru et le Pays d'Art et d'Histoire. Des ressources pédagogiques sont mises à disposition des enseignants des 35 communes concernées (34 communes de la CAPV et Virieu).

Dans le cadre du Pôle Culturel voironnais, tous les enseignants du territoire peuvent déposer un dossier unique demandant des interventions d'action artistique et culturelle. Les projets proposés par les structures culturelles leur ont été présentés lors d'une réunion privilégiant l'échange, l'information. Ces projets sont examinés et validés par une commission présidée par l'adjointe à la Culture, comprenant la Drac, l'Inspection Académique et le service Culturel de VOIRON.

Perspectives :

Les propositions en termes d'éducation artistique et culturelle visent la cohérence dans les étapes de développement et d'éveil de l'enfant. Elles ont pour objectif de permettre à tous les jeunes l'accès aux ressources culturelles à travers le pôle voironnais d'éducation artistique. Cela implique tous les professionnels de la Culture, de tous les champs culturels et de toutes les structures.

La politique culturelle prend une dimension territoriale en privilégiant le travail en réseau sur le long terme. La lecture publique est un bon exemple de cette organisation : en 2013, les médiathèques de Voiron et Voreppe se sont mises en réseau (système informatique et politique d'acquisition), préfigurant un réseau plus large maillant l'ensemble des bibliothèques du territoire. Cette démarche permet de réduire les inégalités territoriales en mutualisant les ressources culturelles, humaines et financières tout en redistribuant les compétences et dispositifs de la Ville-centre.

Pour ancrer le projet d'éducation artistique sur le Voironnais, les services municipaux des communes comme les services mutualisés élaborent une réflexion collective dans la perspective d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle pour tout le territoire signé par tous les partenaires engagés : La Ville de Voiron, le Pays Voironnais, l'Education Nationale, la DRAC Rhône Alpes, le Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône Alpes, la préfecture et la CAF de l'Isère.

Le volet sportif du projet

Devenir acteur de son parcours sportif

Pour chaque individu, la pratique sportive est le fruit d'une démarche éducative qui commence dès le plus jeune âge. Derrière cette pratique, se présentent de grands enjeux d'intégration sociale, de santé et de bien vivre ensemble.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Voiron intègre ces grands enjeux en développant et en mettant en œuvre des programmes d'actions du plus petit au plus grand âge.

Afin que le parcours sportif de l'individu soit enrichissant et durable, Il doit y avoir continuité entre les pratiques sportives à l'école pendant les différents temps et en dehors, au sein du tissu associatif en particulier.

1/ Démocratiser la pratique sportive dès le plus jeune âge

Une politique volontariste d'intervention de la collectivité permet à chaque enfant de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités sportives dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires avec l'objectif de favoriser la pratique régulière tout au long de sa vie.

Le parcours sportif de l'individu commence dès l'enfance. A cet âge là, tout est mis en œuvre pour l'aider à identifier la pratique sportive qui lui conviendra le mieux à sa structuration et qui contribuera à l'épanouissement de sa personnalité.

L'éducation physique et sportive à l'école

Pour la collectivité, l'intervention d'éducateurs sportifs dans les écoles en partenariat avec l'Education nationale selon un projet défini en concertation permet de répondre plus efficacement aux besoins identifiés. L'éducateur sportif de la collectivité apporte ses compétences spécifiques à l'enseignant. Ils bâtissent et mènent ensemble les interventions. Ainsi, les apprentissages en éducation physique et sportive s'en trouvent renforcés.

Pour chaque année scolaire, une programmation des activités physiques et sportives est établie.

Cette programmation fait référence aux 4 compétences spécifiques :

- . réaliser une performance mesurée
- . adapter ses déplacements à différents types d'environnement

- . s'opposer individuellement et/ou collectivement
- . concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique et /ou expressive

En s'engageant dans les activités programmées, les élèves vont pouvoir construire ces quatre compétences qui seront abordées chaque année.

Les projets de cycle, mettant en relation le projet d'école, le projet de classe et les instructions relatives à l'éducation physique et sportive (BO du 5 janvier 2012 relatif à la progressivité des apprentissages en EPS, au cycle 2 et 3) représentent la finalisation de tout ce travail.

Le document « projet de cycle » permettra de reporter

- . le niveau initial des élèves
- . les objectifs de cycle
- . les conditions de travail
- . les relations avec les activités faites en classe.

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville met à disposition des écoles :

- **des installations sportives** (stades, gymnases, piscine, salles spécialisées) et matériels sportifs.
- **des éducateurs** (ETAPS) chargés d'apporter un soutien technique pour l'enseignement des activités choisies. Chaque ETAPS ou autre intervenant extérieur en E.P.S. (parents) doit obtenir un agrément préalable de l'Inspecteur d'Académie. Il intervient toutefois sous la responsabilité de l'équipe enseignante conformément à la réglementation en vigueur.
- **des transports collectifs** pour le déplacement des élèves vers des équipements spécialisés (salle de sports de combat, salle de gymnastique, piscine municipale) ou sites en plein air selon les activités développées (courseton, cross, athlétisme, ski,...)

2/ Poursuivre hors de l'école, un parcours sportif structuré

Investir dans l'éducation physique et sportive à l'école est un gage d'égalité dans la pratique sportive pour tous les enfants de la collectivité quelle que soit leur origine sociale et leur aptitude physique.

Le parcours sportif engagé au sein de l'école pendant le temps scolaire pour la grande majorité des enfants doit pouvoir se poursuivre en dehors, à travers les dispositifs mis en place dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires.

Afin de structurer durablement le parcours sportif de chaque enfant tout au long de son évolution jusqu'à l'âge adulte, il est indispensable de continuer à faire de l'éducation par le sport hors temps scolaire. Il s'agit là de bien différencier un objectif strictement sportif, d'un objectif d'éducation par le sport que cherche à développer la collectivité.

En effet, de nombreuses différences existent entre les deux mais l'une est fondamentale entre les deux, c'est le regard porté sur le bénéficiaire. Un projet d'éducation par le sport a pour objectif principal, le développement de l'individu dans la société en général, dans le temps et l'espace sportif en particulier. Dès lors, l'enfant en tant qu'individu dans sa globalité se trouve au centre du système et non la discipline et l'excellence sportive.

L'individu enfant, puis adolescent n'est pas là considéré comme un sportif compétiteur ou en voie de l'être mais surtout comme un être capable de « vivre ensemble » à travers le temps d'une pratique sportive. C'est le temps où il va faire l'expérience de son corps, découvrir ses limites, développer des facultés motrices. Ce « vivre ensemble » passe ici par l'engagement du bénéficiaire, qui doit s'investir tout à la fois physiquement et socialement d'une manière volontaire et délibérée, puis par l'apprentissage de ses propres limites et par le

respect du contrat social basé sur les normes et règles de chaque discipline abordée.

Les activités sportives développées par la Ville pendant les temps périscolaires comme pendant les temps extrascolaires représentent autant de dispositifs contribuant à atteindre cet objectif de « vivre-ensemble » à travers des pratiques diversifiées et des contextes différents :

- **pendant les temps périscolaires**

L'enfant découvre tout au long de l'année des activités sportives nouvelles avec des règles spécifiques. Il évolue dans un contexte et parfois un environnement différent de celui de l'école. Les intervenants peuvent être des éducateurs sportifs de la Ville où des intervenants extérieurs provenant du tissu associatif sportif. Il doit adopter son comportement à cette situation nouvelle à la frontière du contexte scolaire et de l'environnement d'un club sportif. Tout en découvrant une activité physique et sportive, il développe des relations interactives avec d'autres pratiquants en respectant un système de règles communes. Ainsi l'acquisition du savoir « vivre ensemble » se caractérise ici par l'adaptation de l'enfant à ce contexte précis.

- **pendant les temps extrascolaires**

Dans un contexte beaucoup plus éloigné de l'école, l'enfant va pouvoir s'immerger dans un environnement complètement nouveau. Ici, d'autres types de relations s'instaurent entre enfants provenant d'écoles et de quartiers différents, intervenants de la collectivité ou du tissu associatif. Ce contexte de « vivre ensemble » peut représenter une étape entre pratique sportive de découverte et une pratique plus tournée vers l'apprentissage spécifique proposée par les clubs sportifs.

Dans le cadre des dispositifs en place tels que l'école municipale des sports le mercredi après-midi pour la tranche des 7-12 ans et les stages multisports organisés pendant les vacances scolaires pour la tranche des 7-15 ans, les enfants sont amenés à évoluer dans une pratique sportive loin de leur « base » que peut représenter pour eux, la cellule familiale, le quartier ou leur école.

A la découverte d'une discipline sportive, s'ajoute souvent, celle d'un environnement nouveau et celle de relations à tisser avec de nouveaux intervenants, le temps d'un cycle de 5 ou 6 demi-journées pour l'école municipale des sports ou d'une semaine pour un stage multisports.

La présence des clubs sportifs qui partagent les mêmes objectifs que la Ville et qui sont partie prenante dans ces dispositifs, représentent pour ces jeunes une passerelle vers une pratique sportive plus poussée ou tout au moins plus régulière tout au long de l'année. Une immersion totale en quelque sorte, susceptible d'emmener l'enfant ou le jeune dans un « vivre ensemble » propre au monde associatif et qui l'installe dans la rencontre entre différentes générations, entre garçons et filles, entre des origines et des parcours différents.

C'est dans le cadre de cette vie associative où la convivialité domine dans les rapports humains, que des liens durables pourront se créer et continuer à l'extérieur de l'association en dehors de toute pratique sportive.

Cette dimension du « vivre ensemble » dans la pratique sportive et en dehors est fondamentale dans la construction de la personnalité et de l'évolution d'un enfant jusqu'à l'âge adulte. Depuis l'école, avec les dispositifs mis en place par la ville et en partenariat avec le monde associatif, les intervenants éducatifs agissent dans ce sens pour contribuer tout au long de son parcours sportif, à l'épanouissement de l'enfant.

La Ville de Voiron a fait le choix de ne pas impacter le coût supplémentaire de la réforme sur les familles.

Elle propose donc :

- Le maintien de la grille tarifaire au quotient familial (voir tableau en annexe)
- Une plage d'accueil périscolaire du soir étendue

Pour permettre aux familles les plus en difficulté d'inscrire les enfants aux activités proposées, les activités périscolaires sont intégrées à la « Carte Voiron pour tous ».

Ce dispositif permet aux familles de bénéficier de réductions ou de la gratuité sur des inscriptions dans les clubs sportifs ou au conservatoire, des spectacles ou encore l'entrée à la piscine.

A partir de la rentrée 2013 la « Carte Voiron pour tous » leur permet d'avoir la gratuité pour un ou plusieurs cycles d'activités périscolaires.

Le suivi et l'évaluation

Le suivi du projet

La coordination du projet est assurée par le coordonnateur du projet éducatif local en lien avec la directrice du service Education Enfance.

Un comité de pilotage assurera le suivi du projet. Il est composé d'élus et des services municipaux associés, de l'inspectrice de circonscription, d'un représentant de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), d'un représentant de la Caisse d'allocations familiales, d'un représentant des Délégués départementaux de l'Education nationale, de la coordinatrice du Dispositif de réussite éducative, et d'un parent d'élève délégué par école

Des groupes de travail thématiques pourront être mis en place en tant que de besoin.

L'évaluation

Elle portera sur

1. L'efficacité : la réalisation des actions prévues au regard des objectifs
2. La pertinence des objectifs : le PEDT a-t-il répondu aux attentes des familles, des enfants, de la collectivité et de ses partenaires ?
3. La cohérence : la construction du PEDT a-t-elle créé une dynamique dans l'implication des partenaires ?
4. L'impact : quels sont les effets des actions mises en place sur la vie des enfants ?
5. L'efficacité : les moyens mis en œuvre ont-ils permis d'atteindre les objectifs fixés ?

Un premier bilan de l'organisation mise en place sera fait au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire (Toussaint).

Un point en décembre permettra également de valider les actions mises en place et de vérifier la pertinence des simulations financières.

Une évaluation globale aura lieu en fin d'année scolaire pour permettre d'affiner et de réajuster le projet pour la rentrée 2014.